



Charte d'engagement

Parcours de formation linguistique des apprenants à Rennes

Charte signée le 25 janvier 2017



Avec l'appui de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, un travail d'accompagnement des structures œuvrant sur le champ de l'apprentissage linguistique a débuté en 2014. Il a abouti à des préconisations visant à améliorer la coordination entre les différentes actions d'apprentissage de la langue française proposées à Rennes et Rennes Métropole.

Les organismes de formation, les structures d'accueil et d'accompagnement élaborent un parcours de formation des apprenants et des personnes ayant besoin d'une meilleure maîtrise de la langue française. Ce nouveau parcours est progressif et cohérent, adapté aux besoins des apprenants, et il prend en compte le contexte de chaque structure.

L'État, la Ville de Rennes et Rennes Métropole financent une plateforme d'évaluation et un dispositif d'appui et d'accompagnement des bénévoles dans le but de pérenniser la plateforme et d'optimiser les propositions d'apprentissage linguistique. Ces engagements sont pris dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'association Langue & Communication pour d'une durée de trois ans (2016-2018).

La présente charte est complémentaire de l'action de la plateforme.

1 - Objectifs de la plateforme

1.1 Accompagnement des associations au changement

Il s'agit d'accompagner au changement, les structures de proximité signataires de la charte, par une réponse individualisée prenant en compte les besoins qu'implique pour chacune d'elles la signature de cette charte.

Cet accompagnement porte entre autres sur une (re)définition des propositions d'apprentissage linguistique en fonction des nouveaux besoins répertoriés sur le territoire. Il permet ainsi d'assurer une meilleure complémentarité des offres de formation linguistique dans une logique de parcours cohérent et adapté aux besoins langagiers et socioculturels des apprenants.

2.2 Formation des bénévoles intervenant dans le champ de l'apprentissage linguistique

- Formation de base pour tous les nouveaux bénévoles souhaitant intervenir dans l'animation d'ateliers linguistiques.
- Les autres bénévoles sont encouragés à participer à des formations thématiques spécifiques pour enrichir ou faire évoluer leurs pratiques.
- Ouverture hebdomadaire d'un centre de ressources didactique avec accompagnement et conseil.
- Mise en place d'une veille linguistique et didactique et d'un système de consultation en ligne du fonds documentaire, d'emprunts et d'informations sur les nouveautés.
- Mise en place d'animations « flash » régulières sur les outils pédagogiques disponibles

2 – Modalités de fonctionnement de la plateforme

2.2 Animation et gestion

- Accueil de tous les apprenants, migrants et autres, souhaitant apprendre le français à Rennes et Rennes Métropole.
- Identification de la spécificité des publics concernés en lien avec le besoin d'apprentissage recensé.
- Report du résumé biographique de chaque apprenant dans le livret de suivi du parcours de formation linguistique.
- Présence de l'association Langue & Communication dans les associations, à leur demande, pour l'évaluation et le suivi des stagiaires.
- Gestion des flux au sein des associations assurant la formation linguistique.
- Mise en lien avec les centres de passation de diplômes et de certificats de langue française.

2.3 Évaluation et suivi de parcours linguistiques

- Positionnement linguistique de l'apprenant.
- Report de l'évaluation initiale des compétences langagières de l'apprenant dans un livret de suivi de parcours de formation linguistique.

- Retour vers les structures prescriptrices d'évaluation linguistique et lien avec la structure d'apprentissage de la langue préconisée.
- Évaluation des compétences langagières et socioculturelles de l'apprenant en fin d'action.

2.4 Orientation

- Orientation de l'apprenant vers l'association ou le centre de formation correspondant à son statut, à son niveau linguistique, à sa maîtrise du monde de l'écrit, à son projet, à sa situation géographique...
- Nouvelle orientation (éventuelle) de l'apprenant vers l'association ou le centre de formation après l'évaluation finale.

3 - Engagements des structures signataires

3.1 Dans leurs relations à la plateforme

- Fournir à la plateforme les informations concernant l'activité linguistique de leur structure.
- Signaler le nombre des places disponibles à la fin d'un cycle de formation ou libérées par un départ, dont la raison sera mentionnée, ainsi que tout autre changement dans l'offre de formation.
- Orienter vers la plateforme toute nouvelle demande d'inscription ou toute personne ayant terminé un atelier et souhaitant poursuivre son parcours de formation.
- Accueillir et intégrer dans un groupe en formation toute personne envoyée par la plateforme, à condition que l'association dispose de place(s).
- Signaler à la plateforme les éventuels freins des apprenants pour participer à un atelier linguistique. Celle-ci se mettra alors en rapport avec l'instance de suivi de la construction des parcours d'apprentissage.
- Participer aux rencontres entre organismes, associations et autres partenaires engagés dans la mise en œuvre du parcours de formation des apprenants.
- Contribuer à l'ajustement de leur offre de formation pour satisfaire aux nouveaux besoins des apprenants et à la cohérence du parcours, en fonction des moyens et des missions des structures engagées dans la dynamique de parcours d'apprentissage.
- Faire remonter les différents besoins en vue d'un ajustement éventuel de l'offre.

3.2 Au regard de l'accompagnement des bénévoles

Faire suivre une formation de base à tous les nouveaux bénévoles. Les autres bénévoles seront encouragés à enrichir leurs pratiques ou à la faire évoluer par le biais de formations correspondant à leurs besoins.

4 - Modalités de suivi

4.1 Un comité technique

Instance de régulation, de suivi et de résolution des difficultés repérées par la plateforme et les différents partenaires pour optimiser les parcours d'apprentissage.

4.2 Une instance de suivi de la construction des parcours d'apprentissage

Organe de régulation, de suivi et de résolution des difficultés, autres que linguistiques, repérées par la plateforme et les différents partenaires. Elle est pilotée par la Ville de Rennes et Rennes Métropole et est composée de l'association Langue & Communication ainsi que de signataires de la charte. Des partenaires sont invités à y participer en fonction des problématiques abordées.

4.3 Bilans réguliers

Engagement de la plateforme à fournir aux financeurs des informations contribuant à la mise en œuvre d'une politique concertée et copilotée.

Cette charte a été signée le 25 janvier 2017 par les partenaires suivants :

L'État	La Région Bretagne
Rennes Métropole	La Ville de Rennes
L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	

et les structures de formation, d'accueil et d'accompagnement linguistiques suivantes :

Agir abcd 35	Langophonies
Les Amitiés Kurdes de Bretagne (AKB)	La Maison des Squares (AMSIC)
L'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS)	Le Réseau Louis Guilloux
L'Association Les Trois Maisons	Le Secours Catholique
La Bibliothèque de Rennes Métropole	L'Union des Associations Interculturelles de Rennes (UAIR)
CLPS	Le Secours Populaire
Déclic Femmes	Tous pour la Syrie
Langue et Communication	La Maison des Jeunes et de la Culture de Bréquigny

La signature de la charte est ouverte à toute structure œuvrant dans le champ de l'apprentissage linguistique, désirant adhérer à cette dynamique de parcours.

